

# Conseil Municipal du 31 mai 2011

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

## COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN		X		M. MOGIS
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			Q3
M. LAURENT		X		M. DEFRANCE
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER		X		MME CURDEL
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY		X		M. GEMEY
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE		X		M. LOSSON
Mme MORIN		X		MME FICET

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **MME LECLERC**

### **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 AVRIL 2011 :**

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 avril dernier.

### **Vote du Conseil Municipal :**

M. DEFRANCE demande si les versements de subventions, qui avaient été mis en instance faute de dossiers de demande rendus incomplets ou non parvenus, ont été effectués depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

M. MOGIS lui répond que nous sommes toujours en attente du dossier de demande de subvention de l'amicale des sapeurs-pompiers et des pièces complémentaires réclamées à la présidente du Tennis Club.

Les membres du Conseil Municipal, par 21 voix pour et une abstention (Madame LECLERC), adoptent le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 avril dernier.

**2) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 17 MARS 2011 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT :**

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
MME LEGER			X	
M. FORTIN	X			
MME CURDEL			X	
MME MORIN		X		
MME DUROZEY (suppléante)				
MME LECLERC (suppléante)				

NOM DE LA COMMUNE	Nom du représentant	Présents	Absents excusés	Absents
AMFREVILLE LES CHAMPS		X		
ANNEVILLE				X
BENESVILLE		X		
CARVILLE POT DE FER		X		
FULTOT				X
GONZEVILLE		X		
HARCANVILLE		X		
HEBERVILLE				X
PRETOT VICQUEMARE				X
ROBERTOT		X		
ROUTES		X		
SIVOSS ETALLEVILLE - BERVILLE			X	

## 1-EFFECTIFS SCOLAIRES 2010/2011 :

	Doudeville Maternelle	Doudeville Primaire	Hors- Doudeville Maternelle	Hors- Doudeville Primaire	Total 2010/ 2011	Total 2009/ 2010
Ecole BRETON		127		109	236	240
Ecole MENSIRE	77		70		147	143
Ecole Ste Marie	11	22	49	85	167	173
Collège A. RAIMBOURG					372	378
<b>TOTAL</b>					<b>922</b>	<b>934</b>

Soit un total de **922** enfants scolarisés à Doudeville.

## 2-BILAN DE FONCTIONNEMENT POUR LES ECOLES PUBLIQUES :

### 2-1 - ECOLE ELEMENTAIRE J.BRETON - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET RECETTES :

Le bilan comptable de l'année scolaire 2009-2010 a été dressé pour l'école élémentaire BRETON.

**Il apparaît un montant total des dépenses de :**

**223 335.64 euros**

*Pour mémoire : 2008/2009 : 225 800.12 euros*

**Le montant total des recettes s'élève à :**

**6 274.50 euros**

*Pour mémoire : 2008/2009 : 7 851.99 euros*

**Le déficit s'établit à 217 061.14 euros.**

Pour l'année 2008/2009, le déficit était de 217 948.13 euros.

**Pour un total de 240 élèves dont 108 hors Doudeville, la dépense par élève s'élève à 904.42 euros.**

Pour mémoire, l'année précédente, le bilan a fait apparaître un coût par élève de : 858.06 euros, pour 254 élèves.

## **2-2 - ECOLE MATERNELLE MENSIRE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET RECETTES :**

Le bilan comptable de l'année scolaire 2009-2010 a été dressé pour l'école maternelle MENSIRE.

**Il apparaît un montant total des dépenses de :**

**183 611.52 euros**

*Pour mémoire : 2008/2009 : 175 541.14 euros*

**Le montant total des recettes s'élève à :**

3 482.30 euros

*Pour mémoire : 2008/2009 : 380.00 euros*

**Le déficit s'établit à 180 129.22 euros.**

Pour l'année 2008/2009, le déficit était de 175 161.14 euros.

**Pour un total de 143 élèves dont 69 hors Doudeville, la dépense par élève s'élève à 1259.64 euros.**

*Pour mémoire, l'année précédente, le bilan a fait apparaître un coût par élève de : 1208.01 euros, pour 145 élèves.*

Commentaires de M. LOSSON

### **Avis et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes afférents aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Doudeville, aux communes concernées.**

### **3) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FETES ET CEREMONIES DU 26 AVRIL 2011 :**

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
<b>M. DURÉCU</b>	X			
<b>M. MOGIS</b>	X			
<b>M. GEMEY</b>	X			
<b>M. DUFOUR</b>		X		
<b>M. BARRE</b>			X	
<b>M. BELLIERE</b>	X			
<b>Mme MORIN</b>		X		
<b>M. LOSSON (Suppléant)</b>				
<b>M. MALANDRIN (Suppléant)</b>				

#### **1) ORGANISATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE :**

Monsieur MOGIS présente le fil rouge retenu pour l'année 2011.

17h00 – 20h00 : Mise à disposition du podium pour petits groupes amateurs qui pourront également s'ils souhaitent se mettre à d'autres endroits de la ville dans la mesure où il n'y aura pas nécessité de branchement électrique spécifique.

21h00 : Spectacle avec les Andrews

La question du podium est ensuite évoquée. En principe, pour la fête du lin, nous disposons du podium du Conseil Général qui est couvert par H.V.S.

Un débat s'engage entre les membres de la Commission pour savoir s'il convient de conserver le même podium pour la fête de la musique ou reconduire l'expérience H.V.S de l'année dernière (podium mobile).

Il est convenu de revoir le problème avec Philippe PETIT et Stéphane LAVISSE avant d'arrêter une position définitive.

#### **2) FEU D'ARTIFICES DU 14 AOUT :**

Monsieur MOGIS fait état de sa rencontre avec le représentant de la société BREZAC ARTIFICES qui propose un spectacle pour la somme de 4 500.00 euros T.T.C. Après avoir consulté pour avis le président des Amis du 15 août, un consensus s'est dégagé pour travailler cette année avec cette société.

Monsieur GEMEY demande pourquoi Monsieur GILLÉ n'a pas été contacté.

Monsieur MOGIS lui répond que le prix de Monsieur GILLÉ qui preste pour la société CARNAVAL est plus cher et que ce nouveau prestataire n'est pas inamovible.

### **3) QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur GEMEY revient sur les projets de l'U.C.A.D, notamment sur la soirée dansante qui serait prévue en 2012, dans une salle hors commune.

A titre personnel, il regrette qu'une telle manifestation ne puisse pas avoir lieu à DOUDEVILLE.

A ce sujet, il est évoqué à nouveau la polyvalence et la mise à disposition de la salle d'Honneur, hypothèse qui, si elle se concrétisait, devrait obéir à un cahier des charges drastique et financièrement responsabilisant.

Il est prévu d'évoquer de sujet à nouveau, de le réexaminer en commission et de le soumettre au vote du Conseil.

Commentaires de M. MOGIS

#### **Avis et vote du Conseil Municipal :**

**Monsieur GEMEY prend la parole concernant l'organisation du feu d'artifices. M. GEMEY regrette que la décision de changer de société pour le spectacle pyrotechnique ait été actée avant la Commission du 26 avril dernier et que Claude GILLÉ, l'artificier habituel, n'ait pas été prévenu de cette décision. Selon M. GEMEY, il eut été préférable d'interroger M. GILLÉ sur la prestation qu'il aurait pu proposer pour 4 500.00 euros (montant proposé par la société BREZAC en 2011). De plus, M. GEMEY ajoute que M. GILLÉ s'était personnellement investi depuis de nombreuses années pour cette manifestation.**

**M. GEMEY précise aussi que cette décision de changer de prestataire a été prise en réunion d'adjoints et qu'elle aurait pu être proposée à l'avis de la Commission.**

**M. MOGIS répond que la signature du devis de la société BREZAC devait intervenir avant le 31 mars dernier, soit un mois avant la tenue de la réunion.**

**M. GEMEY ajoute que la Commune était en position de force sur ce dossier et qu'il aurait été possible de différer la signature du devis, après avis de la Commission.**

**M. DURÉCU prend acte des remarques de M. GEMEY tout en faisant observer que sur cette question, il n'y avait de volonté délibérée de passer outre la Commission, la méthode de travail de la municipalité étant avant tout de privilégier le travail d'équipe. Il donne lecture à l'assemblée de la lettre du directeur de la société FESTIVAL, remise en début de séance.**

**Sur demande de M. GEMEY, le vote de la Commission sera scindé :**

**Concernant l'organisation de la fête de la musique, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent les décisions prises lors la Commission.**

S'agissant du choix retenu pour l'organisation du feu d'artifices du 14 août 2011, les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 voix contre, décident de valider le choix de retenir la société BREZAC ARTIFICES.

#### **4) SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS SCOLAIRE ET SPORTIVE DE DOUDEVILLE - PARTICIPATION COMMUNALE 2011 :**

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2011 au Syndicat intercommunal à vocations scolaire et sportive de Doudeville.

La participation pour 2011 s'élève à 62 180.70 euros.

La participation pour 2010 s'élevait à 61 838.55 euros.

La participation pour 2009 s'élevait à 61 082.56 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2008 était de 58 752.00 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2007 était de 59 901.23 euros, mandatée le 06/05/2008.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la **fiscalisation** de la participation ou **l'inscription au budget primitif communal 2011**.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. GEMEY demande la part de la participation de Doudeville dans l'ensemble des participations communales réclamées.**

**M. LOSSON lui répond que la commune de Doudeville représente 27.85 % de l'ensemble des participations communales réclamées par le SIVOSSE, en 2011.**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de la fiscalisation de la participation communale au SIVOSSE pour l'année 2011.**

#### **5) DESTRUCTION DES NIDS D'INSECTES – CORRESPONDANCE DU S.D.I.S :**

Nous avons reçu une correspondance du S.D.I.S d'YVETOT concernant les destructions de nids d'insectes :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le S.D.I.S n'assurera plus les destructions de nids d'insectes et redirigera les demandes vers les sociétés spécialisées.

Seules continueront à être assurées par les sapeurs-pompiers, les interventions suivantes :

#### **à titre gratuit :**

- lorsqu'un danger immédiat et vital pour les personnes est identifié à la réception de l'appel
- à la demande de la mairie lorsque le nid est situé sur le domaine public

**avec facturation :**

Par carence d'entreprises privées : à ce titre, la destruction de nids d'insectes réalisée par le S.D.I.S sera facturée 100.00 euros au demandeur de la prestation.

**Commentaires du Conseil Municipal :**

**M. MALANDRIN explique qu'il serait opportun de former une personne qui pourrait être disponible sur l'ensemble du territoire communautaire.**

**M. DURÉCU ajoute qu'il va prendre contact avec le Chef de Corps de Doudeville pour connaître le nombre d'intervention sur la Commune et étudier l'opportunité de former une personne dédiée.**

**6) MODIFICATION DES HORAIRES DU COLLEGE A LA RENTREE 2011 :**

Nous avons reçu une correspondance de Monsieur le Principal du Collège André Raimbourg nous informant qu'il a besoin de l'accord du Conseil Municipal afin de modifier la grille horaire du Collège à compter de la rentrée 2011.

Du lundi au vendredi, il s'agirait de faire commencer les cours le matin à 8h15 (comme actuellement le mercredi) et de les faire terminer à 17h00.

Cette proposition a été validée par le Conseil d'Administration du Collège et par le Conseil Syndical du SIVOSSSE.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette proposition de modification des horaires au Collège André Raimbourg, à la rentrée 2011.**

**7) ASSOCIATION « LIRE ET FAIRE LIRE » - DEMANDE DE SUBVENTION :**

Nous avons reçu une correspondance de l'association « LIRE ET FAIRE LIRE » pour nous présenter une demande de subvention (à hauteur de 360.00 euros).

L'école MENSIRE accueille chaque semaine des bénévoles de l'association qui transmettent le plaisir de la lecture à haute voix aux enfants.

Intervention de M. LOSSON

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. MALANDRIN ajoute que cette demande de subvention, pour les années à venir, devrait être incluse dans la Commission Scolaire qui décide des sommes allouées aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Doudeville.**

**Les membres du Conseil Municipal par 22 voix pour et une abstention (M. FORTIN) décident du versement d'une subvention de 360.00 euros à l'association « LIRE ET FAIRE LIRE ».**

**8) SYNTHESE RELATIVE A LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2010 PAR LA COLLECTIVITE :**

Nous avons reçu le rapport annuel sur la qualité de l'eau distribuée en 2010 sur DOUDEVILLE. Selon ce document établi par l'A.R.S, l'eau destinée à la consommation humaine est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

**9) LES AMIS DE BOURVIL – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Suite à notre correspondance du 29 avril dernier, M. PAILLETTE, Président de l'association « Les Amis de Bourvil » nous informe que le rallye vélo passera à Doudeville le dimanche 26 juin 2011 vers 11 heures. Il fera une halte à l'ancien Collège Breton, où Bourvil était en pension. Le rallye passera également par le Collège A. Raimbourg avant de se diriger vers Canville les deux Eglises pour le déjeuner.

Intervention de M. LOSSON

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 150.00 euros, pour l'année 2011.**

**Pour les prochaines éditions de cette manifestation, l'octroi de subvention se fera après l'étude du dossier de demande de subvention.**

**10) CORRESPONDANCE DE L'ADMR ET DU COMITE DES FETES DE VAUTUIT SUITE A LA NOTIFICATION DE SUBVENTION :**

Nous avons reçu une correspondance de Madame DECULTOT, Présidente de L'ADMR et de Monsieur MOGIS, Président du Comité des Fêtes de Vautuit pour remercier le Conseil Municipal de la subvention accordée à leur association.

**11) CORRESPONDANCE DE MADAME GILLET SUITE A LA NOTIFICATION DE SUBVENTION :**

Nous avons reçu une correspondance de Madame GILLET pour remercier le Conseil Municipal de la subvention accordée à la section locale de la Croix-Rouge.

**12) CORRESPONDANCE DE MONSIEUR LEROUY SUITE AU DECES DE MADAME NICOLE COURTOIS :**

Nous avons reçu une correspondance de Monsieur Christian LEROUY suite au décès de Madame Nicole COURTOIS.

### **13) CANDIDATURE DE LA COMMUNE AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE :**

Le Département propose un accompagnement individualisé du conseiller en énergie partagé à plusieurs communes de Seine-Maritime de moins de 3 500 habitants.

En 2010, 16 communes sont accompagnées par le CEP dans la continuité du Pacte de développement durable.

Notre commune est candidate à ce projet et une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour compléter le dossier de candidature.

Intervention de M. ORANGE

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à engager une candidature de la Commune auprès du Département, pour un accompagnement individualisé du conseiller en énergie partagé.**

### **14) TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE VEYE GOUTTE (2 VERSIONS) :**

Nous avons reçu du Cabinet IAM Conseil, le détail financier concernant cette opération :

#### **Rue Veye Goutte (aérien) :**

- Fourniture et pose de 4 poteaux bois équipés de crosses tubulaires et de lanternes sodium HP70W
- Fourniture et pose d'une crosse tubulaire sur support équipée d'une lanterne 70 W
- Fourniture et pose d'une crosse tubulaire sur support équipée d'une lanterne 100 W
- Fourniture et pose de 147 mètres de faisceau tendu sur poteau

Dépense totale TTC : 7 893.60 euros

Dépense totale H.T : 6 600.00 euros

Dépense subventionnable HT : 6 600.00 euros

Subvention du SDE au taux de 55 % : 3 630.00 euros

Subvention du SDE au taux de 70 % : 0.00 euros

Participation du SMERG : 660.00 euros

**Participation communale H.T : 2 310.00 euros**

**TVA préfinancée par la commune : 1 293.60 euros**

**Participation communale T.T.C : 3 603.60 euros**

#### **Rue Veye Goutte (souterrain) :**

- Fourniture et pose de 176 mètres de câble 1000RO2V
- Fourniture et pose de 170 mètres de cuivre
- Réalisation de 156 mètres de tranchée
- Fourniture et pose de 160 mètres de fourreau
- Fourniture et pose de 4 mâts de 6 mètres de lanterne de sodium

- Fourniture et pose d'une crosse tubulaire sur support équipée d'une lanterne 70 W
- Fourniture et pose d'une crosse tubulaire sur support équipée d'une lanterne 100 W

Dépense totale TTC : 24 446.24 euros  
 Dépense totale H.T : 20 440.00 euros  
 Dépense subventionnable HT : 20 440.00 euros  
 Subvention du SDE au taux de 55 % : 11 242.00 euros  
 Subvention du SDE au taux de 70 % : 0.00 euros  
 Participation du SMERG : 2 044.00 euros

**Participation communale H.T : 7 154.00 euros**  
**TVA préfinancée par la commune : 4 006.24 euros**  
**Participation communale T.T.C : 11 160.24 euros**

**Intervention de M. ORANGE**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de retenir la version « souterraine » concernant les travaux d'éclairage public « rue Veye Goutte », pour une participation communale de 11 160.24 euros T.T.C.**

**15) TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE SAINT ELOI :**

Nous avons reçu du Cabinet IAM Conseil, le détail financier concernant cette opération :

- Fourniture et pose de 2 crosses tubulaires et de lanternes sodium HP70W
- Fourniture et pose de 52 mètres de faisceau 2\*16mm<sup>2</sup> tendu sur poteau

Dépense totale TTC : 1 518.92€  
 Dépense totale HT : 1 270.00€  
 Dépense subventionnable HT : 1 270.00€  
 Subvention du SDE au taux de 55% : 698.50€  
 Subvention du SDE au taux de 70% : 0.00€  
 Participation du SMERG : 127.00€

**Participation Communale HT : 444.50€**  
**TVA préfinancée par la Commune : 248.92€**  
**Participation Communale TTC : 693.42€**

**Intervention de M. ORANGE**

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal s'accordent sur le fait que persiste le problème de l'assainissement non collectif pour cette rue.

Si l'assainissement collectif devait intervenir dans les mois à venir, il semblerait cohérent de reporter ces travaux d'éclairage public en aérien pour les effectuer en souterrain par la suite.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de reporter cette opération d'éclairage public.

Par ailleurs, une prochaine commission des travaux étudiera une solution alternative à la réfection de la rue Saint Eloi.

### **16) TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – CARREFOUR RD20 ET RUE DE LA MARE AU LOUP :**

Nous avons reçu du Cabinet IAM Conseil, le détail financier concernant cette opération :

- Fourniture et pose de 3 poteaux bois de 11 mètres équipés de crosses tubulaires et de lanternes sodium HP100W
- Fourniture et pose de 108 mètres de faisceau 2\*16mm<sup>2</sup> tendu sur poteau

Dépense totale TTC : 5 011.24€

Dépense totale HT : 4 190.00€

Dépense subventionnable HT : 4 190.00€

Subvention du SDE au taux de 55% : 2 304.50€

Subvention du SDE au taux de 70% : 0.00€

Participation du SMERG : 419.00€

**Participation Communale HT : 1 466.50€**

**TVA préfinancée par la Commune : 821.24€**

**Participation Communale TTC : 2 287.74€**

**Intervention de M. ORANGE**

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident d'engager les travaux d'éclairage public « Carrefour RD20 et rue de la Mare au Loup », pour une participation communale de 2 287.74 euros T.T.C.

### **17) TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX – POSE D'UNE BORNE DE MARCHE SUR LA PLACE GENERAL DE GAULLE :**

Nous avons reçu du Cabinet IAM Conseil, le détail financier concernant cette opération :

Dépense totale TTC : 28 931.24 euros

Dépense totale H.T : 24 190.00 euros  
Dépense subventionnable HT : 24 190.00 euros  
Subvention du SDE au taux de 60 % : 14 514.00 euros  
Participation du SMERG : 9 676.00 euros

**Participation communale H.T : 0.00 euros**  
**TVA récupérée par le SMERG : 4 741.24 euros**  
**TVA préfinancée par la commune : 0.00**

**Intervention de M. ORANGE**

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident d'engager les travaux de pose d'une borne de marché sur la place Général de Gaulle, sans participation financière de la Commune.**

**18) PROGRAMME VOIRIE 2011 – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le maire à effectuer les travaux de voirie avec l'entreprise SCREG pour un montant H.T de 67 185.00 €, et à solliciter une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la D.E.T.R.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal décident de reporter cette question, le détail des travaux de voirie à effectuer n'étant plus le même (la rue Saint Eloi était programmée dans cette tranche et les travaux sont reportés après l'assainissement collectif de cette voie).**

**19) ACHAT D'UN COLUMBARIUM :**

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le maire à engager l'achat et la pose d'un columbarium pour un montant approximatif de 7 000.00 € H.T et à solliciter une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la D.E.T.R.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le maire à engager l'achat et la pose d'un columbarium pour un montant approximatif de 7 000.00 € H.T et à solliciter une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la D.E.T.R.**

**20) AUDITS ENERGETIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le maire à réaliser les audits énergétiques de l'école Breton pour un montant H.T de 800.00 € et des vestiaires du Vert Galant pour un montant H.T de 500.00 € avec l'Apave et de la maison des associations pour un

montant H.T de 4 200.00 € avec WOR INGENIERIE et à solliciter une demande de subvention auprès de la région.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le maire à réaliser les audits énergétiques de l'école Breton pour un montant H.T de 800.00 € et des vestiaires du Vert Galant pour un montant H.T de 500.00 € avec l'Apave et de la maison des associations pour un montant H.T de 4 200.00 € avec WOR INGENIERIE et à solliciter une demande de subvention auprès de la région.**

**21) DELIBERATION CONCERNANT LA PARTICIPATION AU RACCORDEMENT A L'EGOUT – PRECISIONS :**

Des précisions sur la participation pour le raccordement à l'égout sont nécessaires afin de les annexer à la délibération existante :

- Construction à usage de logement individuel : 3 000.00€
- Construction de logements collectifs et groupes d'habitation *par le même constructeur, détenteur d'un unique permis de construire* :
- 1<sup>er</sup> logement = 3 000.00€
- 2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> logement = 2 000.00€
- 5<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> logement = 1 500.00€
- à partir du 11<sup>ème</sup> logement = 1 000.00€ par logement supplémentaire

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal s'accordent pour que soit demandé un avis complémentaire auprès d'un juriste, afin de lever toute ambiguïté sur la rédaction de la délibération.**

**22) MAISON DE RETRAITE – POINT DE SITUATION :**

Intervention de Monsieur DURÉCU

**Monsieur DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal des derniers développements concernant les travaux de mise en sécurité de la Maison de Retraite.**

**Le bilan des dépenses de l'opération s'établit à la somme de 64 296.93 euros T.T.C, selon le cabinet « Jacques VAN TOL ».**

Le Conseil Municipal, en sa séance du 04 mai 2010, avait donné un accord de principe concernant la participation de la commune au solde des travaux, le Département s'engageant sur un financement à hauteur de 50 % minimum.

La subvention d'investissement qui pourrait être versée par la Commune, pour les travaux de mise en sécurité de la Maison de Retraite, s'élèverait à 32 000.00 euros.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette subvention.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident du versement d'une subvention d'investissement à la Maison de Retraite, au titre des travaux de mise en sécurité de l'établissement.

**M. DURÉCU rappelle quelques points clefs du dossier :**

- Le principe de la décision de fermeture à terme doit être intégré. C'est une volonté clairement affichée de l'Etat (A.R.S) et du Conseil Général (Direction des Affaires Sociales).
- La position du Président d'administration et du Conseil d'administration est de s'opposer à une fermeture sèche sans décision ferme et concrète sur une solution alternative locale.
- A ce sujet, il a de nouveau rappelé cette position dans un courrier adressé au Président du Conseil Général daté du 25 mai 2011.

Certains membres de l'opposition municipale laissent entendre un manque d'initiative commune au niveau des maires du Canton, voir de l'intercommunalité.

M. MALANDRIN tempère cette position et rappelle qu'il y a une approche consensuelle au niveau local sur ce dossier.

M. DURÉCU tient quant à lui à rappeler qu'il n'a pas attendu plusieurs années pour s'occuper du dossier. Ses différents entretiens avec les autorités de tutelle (A.R.S et Conseil Général) en sont le témoignage.

Certains membres du Conseil Municipal souhaitent qu'une nouvelle tentative soit faite pour impliquer l'intercommunalité.

M. DURÉCU s'engage à saisir à nouveau le Président de la Communauté de Communes au sujet de ce dossier qui dépasse la simple problématique Doudevillo – Doudevillaise.

### **23) INSTAURATION D'UNE I.A.T – SERVICES TECHNIQUES :**

**Cette question sera débattue à huis clos.**

Intervention de Monsieur PERCHE sur les agents concernés par cette mesure.

## **24) QUESTIONS DIVERSES :**

**Pas de question des membres du Conseil Municipal**

## **25) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION :**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu des articles 108-1 à 108-3 de la loi du 26 janvier 1984 et de l'article 2-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale, le Maire est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.

A ce titre, le Centre de Gestion de la Seine Maritime propose depuis plus d'une vingtaine d'années, un service de médecine préventive dont bénéficient aujourd'hui plus de 800 collectivités et 23 000 agents.

Monsieur le Maire rappelle que la prestation globale du service de médecine préventive fait l'objet d'une tarification forfaitaire et s'organise sur la base d'un plan d'actions de prévention défini par le médecin, en concertation avec les représentants de la collectivité.

Afin de mettre en œuvre cette prestation globale de médecine préventive, Monsieur le Maire invite l'organe délibérant à prendre connaissance de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime ainsi que de ses deux annexes, et d'y adhérer.

L'organe délibérant, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1 :** D'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

**Article 3 :** La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6475 du budget primitif 2011.

### **Avis et vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident :

- D'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6475 du budget primitif 2011.

### **26) AGENDA DES MANIFESTATIONS :**

- 1<sup>er</sup> juin 2011 : Tour du Pays de Caux
- 03 juin 2011 : Vernissage de l'exposition des écoles
- 17 juin 2011 : fête du lin
- 21 juin 2011 : fête de la musique
- 23 juin 2011 : Remise des diplômes de la prévention routière et Remise des dictionnaires
- 24 juin 2011 : Opération « cross booking » et conte musical des écoles
- 03 juillet 2011 : Randonnée Vélo Club
- 08 juillet 2011 : Loto du Comité des fêtes de Vautuit
- 14 juillet 2011 : Fête nationale
- 16 juillet 2011 : Concert organisé par la Communauté de Communes à l'Hôtel de Ville (sous réserve)

### **27) DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'HONNEUR – U.C.A.D :**

Nous avons reçu une demande écrite de l'U.C.A.D pour la mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville à l'occasion de l'organisation d'un bal musette le 29 septembre 2012.

Intervention de M. MOGIS

### **Avis et vote du Conseil Municipal :**

**M. MALANDRIN s'interroge sur la réponse que nous pourrions donner à d'autres associations qui demanderaient la salle d'Honneur pour danser, si le Conseil Municipal autorise cette mise à disposition à l'U.C.A.D.**

**M. GEMEY propose que les manifestations qui pourraient être l'occasion de danse de salon dans cette salle soient faites sur invitation, avec une forte caution réclamée à l'association afin de désinciter les organisations hasardeuses.**

**M. LOSSON propose de réserver cette salle, pour ce type de manifestation, aux associations doudevillaises avec débat en Conseil Municipal et avec un cahier des charges très précis.**

**M. DURÉCU décide de recueillir l'avis des Parqueteurs de l'Europe, entreprise qui a effectuée la pose du parquet de la salle d'Honneur, avant de soumettre à nouveau la question au Conseil Municipal.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.**

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au mardi 05 juillet 2011, à 18h30.**